

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 25 AVRIL 2014**

Présents : MM. PEREZ, DELAYE, ALLEGRE, BRABANT, RAOUX, LORIEDO, JOSEPH, LEGRAND, TORRESE, NOUVEAU, RICHARD, CURNIER, ZANETTI, GERARD-VIENS, LECLAIR, JAUMARY, BOISGARD, MANGANARO, BOMBA, DE LAURENS DE LA CENNE, FORTIN, PONTHEU, GRANGE, MAYEN, RIPERT.

### Absents avec procuration :

- Monsieur JAUBERT a donné procuration à Madame ALLEGRE
- Madame SABIO a donné procuration à Madame RAOUX

La secrétaire de séance est Mme BOMBA. Le Conseil est également enregistré.

A 20 h 30, le quorum est atteint (25 présents) la séance est ouverte.

La liste d'émargement est remise pour signature de chacun des présents.

### **1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 avril 2014**

M. FORTIN fait remarquer qu'il serait préférable d'avoir le procès-verbal plus tôt avant le Conseil afin de pouvoir en prendre connaissance dans de meilleures conditions.

Mme BOMBA indique, qu'effectivement, il n'a pas été possible de le rédiger plus rapidement compte tenu du peu de temps entre les deux derniers Conseils. Lorsque les Conseils seront plus espacés, les procès-verbaux seront mis à la disposition des Conseillers plus tôt.

**Après proposition au vote, le P.V. du 16 avril 2014 est adopté à l'unanimité.**

Danielle CURNIER signale son absence lors du conseil du 16 avril.

### **2. Adoption des budgets primitifs 2014 de la Commune et de la Régie Funéraire.**

#### **- REGIE FUNERAIRE :**

M. le Maire précise qu'il n'y a pas d'investissement et que le budget s'équilibre en exploitation entre les recettes et les dépenses à 10.000 €.

Pas d'observation. Aucune question.

**Après proposition au vote, le budget est adopté à l'unanimité.**

## - BUDGET DE LA COMMUNE :

### A - Section fonctionnement :

#### - Dépenses de fonctionnement :

M. le Maire explique le document avec le budget primitif de l'année précédente et les nouvelles propositions. Il détaille les postes les plus importants de la section et explique certains postes aux nouveaux élus :

- autres Fournitures non stockables = plaquettes bois de la chaudière
- autres matières et fournitures = toutes les autres fournitures que celles détaillées plus haut c.à.d. non scolaire, non pédagogique etc.
- locations immobilières = local du temps du renouveau, locaux des camps d'hébergement service jeunesse etc.
- locations mobilières = matériel tel que la nacelle etc.
- matériel roulant = pièces pour l'entretien et la réparation des véhicules communaux effectués en interne par le personnel compétent
- maintenance = contrat de maintenance chauffage photocopieuses etc.
- divers = intervenants secteur d'animation jeunesse
- publications = bulletins municipal, communication ...

- M. RIPERT s'étonne du montant élevé des frais de télécommunications.

Mme la Secrétaire Générale informe le Conseil que les frais incluent les mobiles, les postes fixes ainsi que les accès internet de l'ensemble des services communaux (mairie, technique, écoles, jeunesse etc.) et qu'ils dépendent de différents prestataires, que certains contrats ont été revus et qu'il est prévu de mettre en concurrence également les contrats relatifs aux postes fixes.

M. RIPERT demande s'il y a des appels d'offres concernant ces abonnements, il lui est répondu que non. Les contrats existants n'ayant pas tous la même durée pour les fixes, les mobiles puis internet, un appel d'offre global n'a pas pu encore être fait. En 2014, les tarifs vont baisser suite au réexamen des contrats internet et des mobiles.

- M. MAYEN demande pourquoi le poste relatif aux formations professionnelles est en baisse de moitié par rapport à l'année 2013.

Mme la Secrétaire Générale informe le Conseil qu'effectivement en 2013 la plupart des agents ont suivi des formations spécifiques obligatoires hors CNFPT : les Services Techniques (formation CACES etc), le personnel de Cantine et de surveillance cantine (phytosanitaire, encadrement etc.) et que donc, en 2014, la demande sera à priori moindre.

- M. RIPERT demande à quoi correspond le poste « 6068 – Autres matières et fournitures »

Mme la Secrétaire Générale informe le Conseil que ce poste correspond à l'ensemble des fournitures non comprises dans les autres postes du chapitre 60 comme l'art.6064, 6065, à

savoir toutes les autres fournitures notamment utilisées par les Services Techniques et le Service Animation.

- M. RIPERT demande à quoi correspond le poste « 6226 – Honoraires »

Mme la Secrétaire Générale informe le Conseil que ce poste correspond aux honoraires versés par exemple à la diététicienne de la cantine, à l'expert en immobilier qui a été sollicité pour le confortement d'un bâtiment menaçant de s'effondrer, etc.

- M. RIPERT demande ce qu'il est en est des travaux de réfection du clocher du glas.

M. le Maire répond que ce poste dépend de la section « investissement » et non pas de « fonctionnement ». Les imprévus de ce type sont planifiés dans la section investissement.

- Mme BOMBA demande des explications sur le poste « 64731 – versées directement » qui disparaît en 2014.

Mme la Secrétaire Générale informe le Conseil que ce poste concerne les allocations chômage d'un personnel titulaire démissionnaire qui a été à la charge de la commune pendant 1 an ½. Cette personne ayant retrouvé du travail la ligne disparaît en 2014. Les non-titulaires sont eux pris en charge par les ASSEDIC.

- M. RIPERT demande à quoi correspondent les postes « 64131 – Rémunérations » et « 64118 – Autres indemnités »

Mme la Secrétaire Générale informe le Conseil que le « 64131 » concerne le personnel non titulaire, à savoir notamment le personnel embauché en remplacement de personnel en congés maternité ou maladie etc..

Le personnel titulaire en congés maladie maternité etc. est systématiquement remplacé aux écoles et au ménage.

Elle précise que le poste « 64118 – Autres indemnités » correspond au régime indemnitaire, différencié de la rémunération principale, versé au personnel titulaire.

- M. RIPERT ne trouve pas le poste concernant la rémunération des élus.

Le maire répond que c'est le poste « 6531 – indemnités ».

- M. RIPERT est étonné du montant, inférieur à celui annoncé lors du conseil du 8 avril.

Mme la Secrétaire Générale signale qu'il s'agit du montant hors charges. Les charges sont ventilées par ailleurs.

- M. MAYEN revient sur la ligne « 64731 – versées directement » et demande pourquoi la municipalité est tenue de verser des indemnités chômage à du personnel titulaire démissionnaire.

Mme la Secrétaire Générale informe le Conseil qu'effectivement, c'est une obligation légale d'indemniser le personnel titulaire, démissionnaire qui ne retrouve pas un emploi. Elle précise que les textes de lois ont changé il y a quelques temps.

M. le Maire demande s'il y a encore des questions concernant les dépenses de fonctionnement.

Personne n'émet de question. Le maire passe à l'examen des recettes de fonctionnement.

- Recettes de fonctionnement :

M. le Maire détaille les postes les plus importants de la section.

- M. BRABANT demande pourquoi le poste « 7478 – *Autres organismes* » est en nette augmentation.

Mme la Secrétaire Générale informe le Conseil que ce poste correspond au Contrat Enfance Jeunesse et que l'augmentation réelle ne sera pas forcément celle qui apparaît entre les deux colonnes car là on compare deux chiffres d'un budget primitif. L'an dernier des crédits non identifiables lors du budget primitif 2013 ont été rajoutés en cours d'exercice et apparaissent dans le budget supplémentaire. Dans le budget primitif 2014, la totalité des subventions prévisionnelles a été mentionnée. C'est ce qui explique l'augmentation du montant.

M. le Maire explique que de nombreuses recettes sont annoncées dans le document fiscal 1259 étudié lors du débat d'orientation budgétaire.

- M. FORTIN demande à quoi correspond le poste « 7788 – *Produits exceptionnels divers* »

Mme la Secrétaire Générale informe le Conseil que ce poste correspond aux remboursements de sinistres par les assurances. C'est un poste assez aléatoire, difficilement quantifiable en prévisionnel mais il faut ne pas oublier que s'il y a un remboursement de sinistre en recette il y a une dépense correspondante.

M. Le Maire indique qu'il souhaite faire voter les taux d'imposition au titre de l'année 2014. Il informe le Conseil que, conformément au débat d'orientation budgétaire, les taux seront inchangés par rapport à 2013.

Il propose donc :

- Taxe d'habitation : 22,49 %
- Taxe Foncier Bâti : 19,28 %
- Taxe Foncier non Bâti : 62,89 %
- C.F.E. : 37,93 %

**Après proposition au vote, ces taux sont adoptés à l'unanimité.**

M. le Maire demande s'il y a encore des questions concernant les recettes de fonctionnement.

Personne n'émet de question.

M. le Maire soumet au vote le budget primitif 2014 de la Section Fonctionnement soit 4 496 311 €.

**Après proposition au vote, le budget primitif de fonctionnement est adopté par 21 voix pour et 6 abstentions.**

### **B - Section investissement :**

#### **- Dépenses d'investissement :**

M. le Maire détaille les postes les plus importants de la section.

- M. RIPERT s'étonne des différences de montant entre le budget primitif 2014 et les restes à réaliser en dépense d'investissement apparaissant sur le PV du 16 avril lors du débat d'orientation budgétaire.

Mme la Secrétaire Générale informe M.RIPERT que les restes à réaliser apparaîtront sur le Budget supplémentaire 2014 après le vote du compte administratif. Ce dernier sera adopté avant le 30 juin 2014. Nous aurons alors les résultats exacts de l'année 2013 validés par le comptable public.

M. RIPERT s'excuse de ces questions mais il est en phase d'apprentissage de la gestion communale.

- Mme PONTHEU s'étonne du montant qui lui semble peu élevé des travaux pour la remise en état des appartements de l'ancienne Gendarmerie.

M. le Maire répond que c'est un budget maximum. Le crédit est prévisionnel, les locaux étant encore habités il n'a pas été possible d'évaluer exactement le montant de la réhabilitation.

M. LORIEDO précise qu'apparemment ce ne sont que des travaux de remise aux normes électriques et de peinture.

Il rappelle que le budget prévisionnel global étant de 83.600 € cela correspond à environ 7.500 € par appartement puisqu'il y en a 12.

- M.VIENS-GERARD demande à quoi correspond l'aménagement du canal principal.

M.DELAYE répond c'est la fin d'un programme 2011 sur la réfection du canal principal Cadenet/Villelaure, travaux visibles au niveau de l'avenue Philippe de Girard. Il s'agit donc de la participation de la commune de Cadenet soit 20 % du montant global des travaux assumés par l'ASA du Canal d'Arrosage.

M. MAYEN demande à quoi est dû l'écart entre le budget primitif 2013 et les nouvelles propositions 2014 ?

M. le Maire répond que le choix a été fait de ne pas emprunter cette année et de ne pas augmenter les impôts afin de ne pas grever le budget communal. En conséquence, les investissements au cours de l'année 2014 ne seront, effectivement, pas importants.

M.DELAYE précise que les travaux du R 118 ne figurent pas sur le Budget primitif. Ils sont subventionnés fortement par le Conseil Général et ne saurait être réalisé autrement en

raison de leur importance. Ils démarreront en juillet et seront certainement inscrits au Budget Supplémentaire.

- M. MAYEN demande si les immobilisations corporelles, les terrains nus prévus au budget primitif 2013 sont des dépenses d'acquisition qui ne se feront pas ?

Mme la Secrétaire Générale explique la difficulté à comparer en investissement un budget primitif d'une année à l'autre. Par exemple, dans ce cas le projet inscrit au BP 2013 a été abandonné en cours d'année pour x raisons. Son inscription budgétaire s'est traduite par un montant négatif au BS et donc sa disparition du Budget 2013

- M. MAYEN demande ce que sont les immobilisations corporelles.

Mme la Secrétaire Générale explique qu'il s'agit de tout ce qui a du « corps », le matériel, etc. à la différence de ce qui n'en a pas tel un logiciel...etc

- M. RIPERT demande s'il est possible d'obtenir le détail des dépenses de la Commune.

Mme la Secrétaire Générale informe le Conseil que le détail est à la disposition de la Commission Finances.

M. le Maire demande s'il y a encore des questions concernant les dépenses d'investissement.

Personne n'émet de question. Le maire passe à l'examen des recettes de d'investissement.

#### - Recettes d'investissement :

M. le Maire détaille les postes les plus importants de la section.

M. le Maire demande s'il y a des questions concernant les recettes d'investissement.

Personne n'émet de question.

M. le Maire soumet au vote le budget de la Section Investissement soit 662 784 €.

**Après proposition au vote, le budget primitif d'investissement est adopté par 21 voix pour et 6 abstentions.**

Les budgets circulent dans l'assemblée au fin de signature.

### **3. Commissions communale et intercommunale des impôts directs**

M. le Maire informe le Conseil que Le Directeur des Services Fiscaux doit nommer 8 commissaires titulaires et 8 suppléants désignés sur une liste de contribuable dressée par le Conseil Municipal, pour la commission communale des impôts directs. Il doit en être fait de même pour la commission intercommunale. La commission communale se réunit au moins 1 fois par an afin d'étudier avec le service du cadastre les permis déposés et autres modifications afin de mettre en adéquation les déclarations et la réalité du terrain.

Il convient de présenter une liste de 32 personnes tant élues que non élues. Il ne s'agit pas que de membres issus des Conseils mais aussi de citoyens avec des conditions particulières (payant des impôts sur la commune mais habitant ailleurs, possédant des terrains boisés etc.).

M. le Maire propose de reprendre les personnes qui étaient déjà désignées puisqu'elles savent déjà comment cette commission fonctionne et d'introduire 16 autres personnes. Il propose à la liste minoritaire d'introduire M.DUVAL en sa qualité d'exploitant agricole, Mme de LACENNE et demande à M.FORTIN s'il a d'autres propositions.

Après propositions, les personnes retenues sont les suivantes :

Anciennement, personnes reconduites:

Titulaires :

Francis ZANETTI  
Josiane NOUVEAU  
Pierre LORIEDO  
Danièle CURNIER  
Claude FRETIER  
Françoise RAOUX  
Nicolas GRENIER (bois)  
André BOISGARD (Lauris)

Suppléants :

Paul ANEZIN  
Francine LIGER  
Jean-Pierre DUVERGER  
Claude EFFRON  
Eliane DAO-CASTELLANE  
Martine SLAVICEK  
Georges SAVOURNIN (bois)  
Caroline BOMBA (Lauris)

Nouvelles propositions supplémentaires :

Titulaires :

Gérard BONNET  
Jean-Claude DELAYE  
Denise RICHARD  
Serge CRISTOFOLI  
Elie JAUMARY  
Michel DREVET  
Jean-Claude FORTIN  
Marc DUVAL

Suppléants :

Anne-Marie DE LAURENS DE LACENNE  
Sabine PONTHEU  
Louis COURROUX  
Nathalie RAVEL  
Jean-Marc BRABANT (Puyvert)  
Denis FERRANDO (Puyvert)  
Denise MASTRETTA  
Christian OLLIVIER

Pascale Kyriazidis demande à faire partie de la commission intercommunale.

M. le Maire soumet au vote la liste de 32 noms constituée pour la commission communale.

Les délégués de la Commission Intercommunale seront choisis par le Directeur des Services Fiscaux parmi les membres proposés auxquels se rajoute Pascale KYRIAZIDIS.

**Après proposition au vote, la liste ci-dessus est adoptée à l'unanimité.**

Les personnes retenues par les Services Fiscaux seront directement informées de leur nomination définitive.

**4. Questions diverses :**

Pas de question diverses.

Plus personne ne demandant la parole et plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée par M. le Maire.

Secrétaires de séance

Mmes Caroline BOMBA et Marie-Françoise JOSEPH.

